

MOTION RELATIVE À LA FERMETURE DE L'A13

Conseil communautaire du 6 octobre 2026

La fermeture de l'autoroute A13, entre le boulevard périphérique et l'échangeur de Vaucresson, programmée à compter du 16 novembre 2026 dans le cadre des travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud, constitue un événement majeur dont les conséquences - dont les reports de circulation - se feront fortement ressentir sur le territoire de Versailles Grand Parc. L'A13 constitue en effet l'un des principaux axes d'accès à l'ouest francilien.

Si la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reconnaît la nécessité de ces travaux pour garantir la sécurité de l'ouvrage et permettre la réalisation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express, elle appelle l'État à prendre pleinement la mesure des impacts qu'ils entraîneront sur les territoires concernés.

Ce sont notamment les lignes de bus desservant les secteurs les plus exposés qui pourraient connaître une dégradation de leurs conditions d'exploitation, avec des allongements de temps de parcours et des difficultés de régularité susceptibles d'altérer la qualité du service rendu aux usagers, en particulier aux heures de pointe.

Face à une opération d'une telle ampleur, les collectivités concernées doivent être pleinement associées au suivi des impacts du chantier et aux adaptations des mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'État.

En outre, la fermeture simultanée des deux sens de circulation de l'A13 pendant la période estivale 2027 constitue également un enjeu majeur, rendant plus indispensable encore le maintien d'alternatives ferroviaires performantes, notamment sur les lignes L, N et U du Transilien, et le RER C.

Aussi, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc :

- **AFFIRME** sa pleine souscription à la motion adoptée par le Conseil départemental des Yvelines le 25 septembre 2026 ;
- **DEMANDE** à l'État et à la DiRIF de communiquer aux collectivités les études de report de trafic réalisées dans le cadre du chantier et d'associer les territoires concernés au suivi permanent de ses impacts ;
- **DEMANDE** que les communes du territoire impactées bénéficient d'un accompagnement technique, opérationnel et financier adapté à l'ampleur des perturbations engendrées ;
- **DEMANDE** que les communes du territoire impactées bénéficient des mêmes outils de régulation du trafic de transit que ceux mis en œuvre dans certaines communes des Hauts-de-Seine pendant la durée des travaux de l'A13, notamment par l'extension du dispositif de Zone à Trafic Limité (ZTL) ;
- **DEMANDE** que les mesures tarifaires mises en œuvre sur l'A14 soient accessibles à l'ensemble des abonnés concernés, quel que soit leur opérateur de télépéage ;
- **SOUTIENT** l'extension d'un dispositif d'accompagnement tarifaire au Duplex A86, conformément au vœu formulé par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **APPELLE** l'État, Île-de-France Mobilités et ses délégataires à garantir la robustesse et la fiabilité des transports collectifs pendant toute la durée du chantier et à reporter les travaux non indispensables susceptibles d'aggraver les difficultés de déplacement ;

- **INSISTE** sur la nécessité de préserver durant l'été 2027 les capacités de transport en particulier sur les lignes L, N et U du Transilien, et le RER C, qui constitueront des alternatives essentielles lors de la fermeture simultanée des deux sens de circulation de l'A13 ;
- **DEMANDE** à Île-de-France Mobilités et aux opérateurs de transport de préserver autant que possible l'offre de bus sur les lignes les plus exposées aux phénomènes de congestion induits par les reports sur les réseaux locaux, en particulier la ligne 6202 et les lignes desservant les secteurs de l'A86 et de la N12 ;
- **DEMANDE** à l'État et aux collectivités compétentes en cas d'ouverture temporaire à la circulation automobile du Pont du Butard, pendant les travaux de l'A13 et les travaux de reconstruction du pont de Vaucresson, de consulter préalablement les associations compétentes en matière de forêt et d'environnement ;
- **DEMANDE** à l'État qu'un engagement ferme soit pris pour la restitution, dès que possible, d'une piste cyclable et des aménagements connexes (route du Prieuré sur la commune de Marnes-la-Coquette, chemin des Bœufs sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, chemin des Fonds Maréchaux sur la commune de Versailles), ou à défaut pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable alternatif (le long de la RD173) ;
- **MANDATE** le Président de Versailles Grand Parc pour transmettre la présente motion aux différents services de l'État concernés, à Île-de-France Mobilités, au Conseil départemental des Yvelines, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'aux parlementaires du territoire.

**Motion votée à l'unanimité le mardi 6 octobre 2026
par les élus du Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc**